

NEWSLETTER #5 ADDF

DATES À RETENIR

12 Juin 2026

Afterwork, les secrets d'un profil qu'on embauche

Septembre

Mise en avant des talents de la diaspora

Bonjour à toutes et à tous,

Bienvenue dans cette nouvelle newsletter d'Au-delà Des frontières (ADDF) !

Nous sommes très heureux de vous retrouver dans ce rendez-vous mensuel pour vous informer, vous accompagner et vous partager toutes les actualités qui concernent la vie des étudiants étrangers en France. Cette newsletter, c'est un espace pour soutenir, guider, échanger, mais aussi pour grandir ensemble, au-delà des frontières qui nous séparent parfois de nos repères et de nos familles.

CE QUI S'EST PASSÉ RÉCEMMENT

Un afterwork inédit, portant sur les clés du bon networker permettant de se construire un réseau de qualité ouvrant les portes du succès

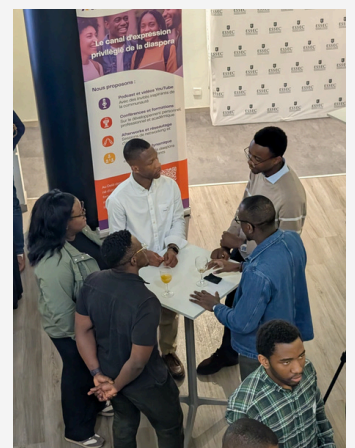
Ces dernières semaines ont été marquées par un afterwork particulier : les clés du bon networker qui s'est tenu le 17 avril dernier.

En effet, il est souvent dit qu'il est essentiel de networker, qu'il faut bâtir un réseau pertinent. Cependant très peu de personnes dans leur discours expliquent comment le faire concrètement.



L'afterwork sur les clés du bon networker animé par un panel de qualité a permis de donner à l'auditoire une méthode pour bâtir un réseau pertinent.

L'idée centrale partagée par le panel : un bon networker ne cherche pas à recevoir, il cherche à apporter. La relation se construit sur la valeur donnée, pas sur la carte de visite échangée.



Concrètement, cela se décline en quatre points clés:

- Définir son intention avant l'événement en clarifiant qui tu veux rencontrer et ce que tu peux offrir (expertise, contacts, retour d'expérience). Sans préparation, on subit la rencontre au lieu de la provoquer.
- Aborder avec curiosité sincère en commençant par une question ouverte sur l'autre plutôt qu'un pitch automatique. La règle d'or : parler de soi 30 %, écouter 70 %.
- Valoriser l'échange en identifiant un besoin ou un point de friction évoqué par ton interlocuteur. C'est là que se loge ton opportunité d'apporter quelque chose d'utile : un conseil, un contact, une ressource.
- Entretenir sans rien attendre en retour par petites touches régulières : partager une opportunité, féliciter pour une actualité, prendre des nouvelles. La réciprocité vient naturellement quand le lien est entretenu sans calcul.



À l'issue de ces échanges, les participants ont reconnu qu'ils n'exploitaient pas assez leurs réseaux dans leurs recherches. Ils ont apprécié la pédagogie et sont satisfaits d'avoir participé à l'afterwork

Rendez-vous au prochain le 12 juin 2026 à Paris !



NOS VIDÉOS RÉCENTES



Chaque semaine, ADDF publie des vidéos sur sa chaîne YouTube : <http://www.youtube.com/@Audeladesfrontieres>.

Ces contenus ont pour objectif de vous apporter des conseils simples, des explications claires, et des astuces pratiques pour mieux appréhender votre vie en Occident, vous inspirer et vous orienter.

Vous y trouverez notamment :

- Comment l'IA peut transformer ta recherche d'emploi en 6 jours ;
- Une démarche à adopter lorsque tu souhaites démissionner de ton poste ;
- Les subtilités des relations mixtes.

Ces vidéos ont été pensées pour vous, pour vous inspirer et vous aider à vous intégrer sereinement.

<https://www.youtube.com/watch?v=HCR41jWadeU>

<https://www.youtube.com/watch?v=BSzP5IMnHTQ>

<https://www.youtube.com/watch?v=6pF3JP2xUGA>

À VENIR – NOS PROJETS POUR MAI ET JUIN

Evènements – Mai & Juin

Dans les prochains mois, nous vous proposons :

- Un moment de détente avec un afterwork sur la thématique: Les secrets d'un profil qu'on embauche, **le 12 juin 2026**
- Reprise des activités d'ADDF dès septembre

Vous retrouverez les modalités d'inscription sur notre site internet :

<https://www.audeladesfrontierespodcast.fr/event>

ACTUALITÉS IMPORTANTES POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Impôts 2026 : que faut-il savoir?

La campagne de déclaration de revenus pour les impôts de cette année a débuté le 09 avril dernier. Les dates limites, pouvant causer des pénalités si elles ne sont pas respectées, varient selon les départements :

- pour les départements de 1 à 19, ainsi que pour les non-résidents, la date limite est le jeudi 21 mai ;
- Pour les départements 20 à 54, la date limite est le jeudi 28 mai ;
- Pour les départements 55 à 974 et 976, la date limite est le jeudi 04 juin.

Le barème d'imposition, désormais indexé sur l'inflation, est le suivant :

- 0% jusqu'à 11 600 euros ;
- 11% de 11 601 à 29579 euros ;
- 30% de 29 580 à 84 577 euros ;
- 41% de 84 578 euros à 181 917 euros ;
- 45% au-dessus de 181 917 euros.

Voici les conseils de l'équipe d'ADDF pour éviter des erreurs qui pourraient vous coûter cher :

- Vous pouvez modifier votre déclaration jusqu'à un an après celle-ci et ce, sans aucune pénalité. Au moindre doute, n'hésitez surtout pas à consulter votre compte sur le site ;
- N'oubliez pas d'ajouter à votre déclaration le changement de votre situation (d'étudiant à salarié par exemple) ;
- Ne faites pas confiance à la déclaration pré-remplie, qui n'a pas toujours toutes les informations exactes ;
- N'oubliez aucun de vos revenus sur l'année écoulée : au-delà de votre salaire, il faut aussi déclarer vos revenus d'indépendants, intérêts dividendes, gains en crypto (eh oui!) ...
- N'oubliez pas les dispositifs et avantages pour baisser vos impôts : entre la déclaration de vos charges déductibles, les dons ou encore les frais liés au service et à la personne, il existe de nombreux avantages tant intéressants qu'économiques.
- **Pour les alternants gagnant plus de 21.000€, le montant à déclarer est le surplus des 21.000€. Par exemple, si vous gagnez 23.500€, vous devez déclarer 3.500€.**



ACTUALITÉS IMPORTANTES POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Titres de séjour : une décision importante pour les étudiants étrangers

Le 5 mai 2026, le Conseil d'État a ordonné à l'État français de corriger sous six mois les dysfonctionnements de l'ANEF (Administration Numérique pour les Étrangers en France), la plateforme obligatoire depuis 2020 pour toute démarche liée au titre de séjour. Les étudiants étrangers sont en première ligne : ce sont eux qui ont essuyé les plâtres du déploiement, et l'institution a enregistré une augmentation de 400 % du nombre de réclamations liées à ce sujet entre 2020 et 2024. Voici ce qu'il faut retenir : [InfoMigrants](#)

- Une plateforme reconnue défaillante au plus haut niveau. Le Conseil d'État juge que les dysfonctionnements « sont de nature à limiter de façon anormale le droit d'accès des usagers ou à compromettre l'exercice par ces derniers des droits qui leur sont reconnus par la loi ». C'est un signal fort : les bugs ne sont plus une fatalité à subir en silence. [ObservAlgerie](#)
- Possibilité de corriger son dossier et signaler les erreurs. Aujourd'hui, impossible de modifier une adresse en cours d'instruction, d'ajouter une pièce manquante ou de signaler une erreur de l'administration. L'administration doit, dans un délai de six mois, permettre aux usagers de signaler ces erreurs, de modifier leurs informations et de compléter leur dossier. [Conseil d'État](#)
- Déposer plusieurs demandes en parallèle. Très utile pour les étudiants qui changent de statut (passage étudiant → APS → salarié, par exemple). Aujourd'hui, un usager doit attendre qu'une première demande soit traitée avant d'en déposer une autre, même si les motifs sont différents. Le Conseil d'État demande que cette contrainte soit levée. [ObservAlgerie](#)
- Une attestation provisoire enfin claire sur les droits. L'attestation délivrée en attendant le titre devra mentionner explicitement les droits attachés, notamment le droit de travailler. Cela peut en particulier empêcher certains usagers d'exercer une activité professionnelle. Un point critique pour les étudiants qui dépendent d'un job étudiant ou d'une alternance. [Conseil d'État](#)
- Des enjeux très concrets. Les blocages informatiques peuvent entraîner une perte d'emploi, de logement et d'allocations. La décision du Conseil d'État vise à éviter que des étudiants en règle perdent leurs droits à cause d'un bug



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bonus: Ce qu'il faut savoir avant de toucher son premier salaire

- Même le “salaire net” n’est pas ce que tu touches vraiment: depuis le prélèvement à la source de l’impôt sur le revenu, une partie est directement retirée ;
- Les heures supplémentaires ne sont pas toujours payées : selon le contrat avec l’entreprise, elles peuvent être majorées, récupérées sous forme de repos ou encore intégrées dans un forfait ;
- La mutuelle d’entreprise est souvent obligatoire, et non un avantage comme on pourrait le croire ;
- Les avantages peuvent être imposables : s’ils sont considérés comme des avantages en nature (comme une voiture de fonction ou un logement), ils doivent alors être intégrés dans le calcul de revenus et donc être imposés ;
- Le salaire ne fait pas tout: d’autres paramètres doivent être considérés lorsqu’on entre dans le marché du travail, comme les avantages possibles (le Plan d’Epargne Entreprise par exemple) ;
- Toujours relire et conserver toutes ses fiches de paie.

Rejoignez l’aventure ADDF

ADDF, c’est une communauté qui grandit. Si vous souhaitez vous impliquer, partager vos compétences, proposer des idées ou simplement aider d’autres étudiants étrangers à vivre leur parcours plus sereinement, vous êtes les bienvenues ! Ensemble, nous pouvons créer un espace où chacun trouve soutien, écoute, conseils et opportunités.

Restez connectés

Retrouvez-nous sur nos réseaux pour ne rien manquer de nos vidéos, événements, actualités et conseils.

Instagram : [instagram.com/au.dela.des.frontieres.podcast?](https://www.instagram.com/au.dela.des.frontieres.podcast?igshid=YTQwZjQONmI0OA==&utm_source=qr)

[igshid=YTQwZjQONmI0OA==&utm_source=qr](https://www.instagram.com/au.dela.des.frontieres.podcast?igshid=YTQwZjQONmI0OA==&utm_source=qr)

Tiktok : [tiktok.com/@au_dela.des.frontieres](https://www.tiktok.com/@au_dela.des.frontieres)

Facebook: [facebook.com/profile.php?id=61557934902472](https://www.facebook.com/profile.php?id=61557934902472)

LinkedIn: [linkedin.com/company/au-del-des-fronti-res/?viewAsMember=true](https://www.linkedin.com/company/au-del-des-fronti-res/?viewAsMember=true)